



PAIEMENT DES FRAIS EXIGÉS 2019-2020 (Révisé le 19 août 2019)

En ce qui concerne le paiement des frais exigés lors de la rentrée, **vous devez vous présenter à l'école le jeudi 15 août 2019** entre :

- ◇ 8 h 30 et midi
- ◇ 13 h 30 et 16 h 30
- ◇ 17 h 30 et 19 h

C'est à ce moment que vous devrez inscrire vos enfants pour la surveillance du midi et/ou le service de garde et acquitter les frais suivants selon l'état de compte disponible à l'école le **jeudi 15 août 2019** : (paiements distincts pour les frais scolaires, le service de garde et les dîners).

Montant total par degré :

Préscolaire :	119,21 \$
1 ^{re} :	150,54 \$
2 ^e :	139,54 \$
3 ^e :	121,35 \$
4 ^e :	129,37 \$
5 ^e :	132,37 \$
6 ^e :	141,61 \$
AS 981 :	88,21 \$
AS 982 :	96,36 \$
AS 983-984 :	95,84 \$

1 chèque par famille ou par carte de débit payable au secrétariat

Montant total comprend :

- Le matériel scolaire (selon le degré)
- Le 1^{er} versement des activités éducatives (50\$) *
- L'affiliation SÉBIQ et IB (51\$)

* Le 2^e versement des activités éducatives vous sera demandé au début **mai 2020**
Aucun autre montant ne sera demandé durant l'année

Transport : 150 \$ pour 1 enfant
ou
225 \$ pour la famille

Montant détaillé sur votre facture selon le nombre d'enfants inscrits au transport.

Levée de fonds : Contribution volontaire
(facultatif)

(Reçu d'impôt)

Inscription au service de garde : 15,00 \$ (si nécessaire)

Surveillance du midi :

220,00\$	pour le 1^{er} enfant non inscrit au service de garde
170,00\$	pour le 2^e enfant non inscrit au service de garde
Gratuité	pour le 3^e enfant
Gratuité	pour l'élève régulier inscrit 5 jours au service de garde
44,00\$	pour l'élève régulier inscrit 4 jours au service de garde
34,00\$.....	pour le 2 ^e enfant
88,00\$	pour l'élève régulier inscrit 3 jours au service de garde
68,00\$.....	pour le 2 ^e enfant

Payable par
chèque ou
carte de débit
au
service de garde
ou
par chèque
au secrétariat

1^{er} versement : Avant le **20 septembre 2019** : 88\$ (1 enfant)
68\$ (2 enfants et plus)

2^e versement : Avant le **20 janvier 2020** : 132\$ (1 enfant)
102\$ (2 enfants et plus)

Mélissa Robillard
Directrice